



SYGMA FORMATION

CHSCT - 3 jours

Tarif au 01/01/2019 : nous consulter

**EFFECTIF
PAR
SESSION**
04 Stagiaires
mini
10 Stagiaires
maxi

PUBLIC CONCERNÉ

Membres mandatés
représentants du
personnel au CHSCT des
entreprises de moins de
300 salariés.

Membres mandatés
Délégués du personnel
des entreprises de moins
de 50 salariés

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaitre le cadre général
de l'action du CHSCT
(Rôle, missions et
obligation).

Disposer d'outils de
travail pour être force
de proposition dans son
action au sein de son
entreprise

PRE REQUIS
Etre membre
élus au CHSCT
ou Délégués
du personnel

Durée Totale de la formation

21 heures

Rythme hebdomadaire :
35 h

Horaires : 9h00-12h30 et
13h30-17h00

Dates et Lieu

Définis dans notre
proposition
ou

Consulter notre site internet

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.



PROGRAMME/CONTENUS

Conformément au Code du Travail

Jour 1 :

Présentation de la formation

Module 1 : le CHSCT – création, fonctionnement et moyens (2h45)

- Connaître dans quels cas un CHSCT doit-être créé ainsi que sa composition.
- Connaître le fonctionnement du CHSCT

Module 2 : les missions du CHSCT – veilles, investigation et études (4h00)

- Connaître les missions du CHSCT
- Les consultations du CHSCT
- Intervention des entreprises extérieures
- Acteurs de la prévention

Jour 2 :

Reprise de contact (30 min)

Module 3 : analyse des accidents de travail – arbre des causes (2h45)

- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Méthodologie de l'arbre des causes
- Mise en place de mesures correctives et préventives
- Exercices pratiques

Module 4 : l'évaluation des risques professionnels – le document unique (3h45)

- Contexte réglementaire
- Méthodologie d'application
- Réalisation et finalité du document unique

Jour 3 :

Reprise de contact (45 min)

Module 5 : les risques professionnels et leur prévention (2h15)

- Les risques professionnels

Ce module est préparé et personnalisé avant le début de la formation. Lors de la prise de contact initiale avec l'établissement, un état des lieux des risques présents est établi, définissant ainsi les séquences abordées dans ce module.

Module 6 : Développement de l'aptitude à déceler et mesurer les risques (2h30)

- Application de la recherche de risques

Méthodes pédagogiques : Ce module se déroule sur les postes de travail avec les salariés et en conditions réelles.

Des outils de repérage des risques sont présentés et expliqués : grille d'identification des risques typée document INRS ED 840, et grille d'évaluation des risques typée CRAM.

Les outils utilisés par l'entreprise (notamment pour le document unique) peuvent également être vus et pris en compte.

Les stagiaires développent leur capacité à déceler et mesurer les risques en plusieurs étapes :

Evaluation (45 min)

Restitution – Synthèse de fin de formation (45 min)

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés théorique et d'ateliers pratiques.
- Travail en groupe et en sous-groupe suivi de restitution

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Livret de formation remis à chaque stagiaire.
- Diaporama de formation.
- Remise au stagiaire de document numérique pour exercer la fonction de membre du CHSCT.
- Code du Travail.
- Document INRS.

METHODE DE VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation pourront obtenir une attestation de suivi de formation.

Evaluation théorique par QCM.